

PRESTATIONS APROPORT

BAREME GENERAL

Tarifs applicables aux plateformes portuaires de Chalon-sur-Saône et Mâcon à compter du 1^{er} janvier 2020

1 – Outillage

Généralités :

- le tarif est établi à l'heure, conducteur compris
- la facturation se fait par demi-heure indivisible (toute 1/2 h commencée est due)
- les conditions d'utilisation (élingage, manutention) sont sous la responsabilité d'APROPORT (sauf convention particulière)

	Unité	€ HT
Grue portuaire – charges lourdes (jusqu'à 32 T. à Chalon et 64 T. à Mâcon) Sur devis selon le gabarit	heure	349,86
Pelles hydrauliques	heure	237,25
Porte-conteneur	heure	212,11
Chargeur petite capacité (2,5 T.)	heure	147,60
Chargeur grande capacité (5 T.)	heure	169,47
Chariot élévateur 10 T.	heure	169,47
Chariot élévateur 7 T.	heure	147,60
Chariot élévateur 2,5 T.	heure	71,07
Locotracteur de manœuvre (avec conducteur et accrocheur)	heure	273,33

2 – Personnel

	Unité	€ HT
Conducteur d'engin	inclus dans le tarif engin	
Accrocheur - élingueur	heure	60,13
Manutentionnaire	heure	65,60
Technicien de maintenance	heure	65,60
Heure supplémentaire (en dehors des heures d'ouverture du port)		125 %
Heure supplémentaire de nuit (de 21h00 à 6h00)		200 %

3 - Prestations de suivi de gestion

	Unité	€ HT
Pesage Chaque pesée est soumise à la facturation et fait l'objet de la délivrance d'un ticket de pesée (<i>simple ou double</i>) Tarif unique quel que soit le poids du camion	la pesée	12,00
Pesage de surcharge – demande police en TTC Facturation uniquement si surcharge – à encaisser immédiatement		38,27
Assurance de la marchandise pour incendie, explosion, vol ou dégât des eaux 0,36 % par quinzaine de la valeur de la marchandise – franchise en cas de sinistre		

4 – Installations – stockage

	Unité	€ HT
Amodiation de terrain (<i>avec garantie de trafic voie ferrée et/ou voie d'eau</i>) Avec COT d'une durée ≥ à 3 ans	m ² /an	3,50
Magasin (<i>petites surfaces ≤ 500 m²</i>) minimum de facturation de 100 m² Facturation par quinzaine (<i>toute quinzaine commencée est due</i>)	m ² /mois	4,91
Magasin (<i>grandes surfaces ≥ 500 m²</i>) minimum de facturation de 100 m² Facturation par quinzaine (<i>toute quinzaine commencée est due</i>)	m ² /mois	3,28
Terre-plein bord à quai Facturation par quinzaine (<i>toute quinzaine commencée est due</i>)	m ² /mois	5,46
Terre-plein enrobé zone 2 - minimum de facturation de 100 m² Facturation par quinzaine (<i>toute quinzaine commencée est due</i>)	m ² /mois	1,64
Terre-plein non enrobé Facturation par quinzaine (<i>toute quinzaine commencée est due</i>)	m ² /mois	0,55

5 - Prestations conteneurs / caisses mobiles

	Unité	€ HT
Manutention de conteneurs (<i>20' ou 40' – vide ou plein</i>) Entrée ou sortie fluviale – entrée ou sortie terrestre	2 manutentions	49,20
Manutention de conteneurs citernes (<i>20' ou 40' – vide ou plein</i>) Entrée ou sortie fluviale – entrée ou sortie terrestre	2 manutentions	53,50
Manutention de conteneurs (<i>20' ou 40' – vide ou plein</i>) Entrée ou sortie terrestre	2 manutentions	38,30
Manutention de conteneurs citernes MD (<i>20' ou 40' – vide ou plein</i>) Entrée ou sortie terrestre	2 manutentions	42,50
Manutention de caisses mobiles Entrée ou sortie terrestre	1 manutention	49,20
Manutention unitaire ou permutation entre 2 chassis (<i>conteneurs ou caisses mobiles</i>)	1 manutention	21,80

Stockage de conteneurs et caisses mobiles vides – Franchise de 45 jours Au-delà :		
Conteneur 20'	par jour	4,20
Conteneur 40'	par jour	8,30
Caisse mobile	par jour	8,30
Stockage de conteneurs et caisses mobiles pleins – Franchise de 3 jours Au-delà :		
Conteneur 20'	par jour	2,10
Conteneur 40'	par jour	4,20
Caisse mobile	par jour	4,20

Suivi et gestion administrative (saisie, reporting...)	par UTI	2,10
---	---------	------

Pesage de conteneurs (20' ou 40') Chaque pesée fait l'objet de la délivrance d'un ticket de pesée homologué du porte-conteneurs Applicable depuis le 01/07/2016 selon arrêté ministériel du 28/04/2016 relatif à la vérification de la masse brute du conteneur	la pesée	24,90
--	----------	-------

6 - Autres prestations

	Unité	€ HT
Manutention de palette	par palette	2,70
Droit de quai selon le site (hors port Chalon) Mise à disposition pour levage par une entreprise extérieure	par jour/grue	1 670,00
Complément redevance selon l'opérateur Si intervention d'une prestation de manutention Aproport Sans intervention Aproport – redevance complémentaire	sur devis la tonne	1,00
Droit de quai port Chalon (besoin spécifique)	par jour/grue	510,00
Manutention de bateau de plaisance	devis établi sur demande selon poids et gabarit	
Redevance Taxe d'exploitation et de statistiques – TES Entreprise amodiataire (<i>redevance appelée pour toutes les tonnes manutentionnées sans recours aux engins portuaires</i>)	la tonne	0,50
Redevance pour utilisation du réseau ferré portuaire appliquée aux EF <i>Accès aux voies VFP (seules voies accessibles autorisées)</i>		
Facturation par train en entrée / sortie	la desserte	50,70
Stationnement des wagons sur nos voies au-delà d'une franchise de 2 jours calendaires	wagon/jour	20,30